

Rapport sur la pauvreté des enfants

Nouveau Brunswick • novembre 2010



En 1989, la Chambre des Communes a décidé à l'unanimité de mettre fin à la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000. Deux décennies plus tard les enfants vivent toujours dans cette même pauvreté.



Human Development Council



Introduction

En 1989 la Chambre des Communes a décidé à l'unanimité de mettre un terme à la pauvreté des enfants au Canada d'ici l'an 2000. Ce but n'a pas été atteint car 14,2% des enfants vivent encore dans la pauvreté.

L'initiative "La Campagne 2000" a encouragé les provinces d'agir afin d'éliminer la pauvreté des enfants. Cette campagne a également cherché à rappeler au public et au gouvernement fédéral la promesse faite à nos enfants il y a vingt et un an.

Ce rapport fait partie d'un grand nombre de rapports à ce sujet écrits au Canada afin d'illustrer la situation. C'est la cinquième année que ce rapport est préparé. Il décrit l'historique de la pauvreté chez les enfants ainsi que les défis à relever.

Plus de 17,000 enfants au Nouveau Brunswick vivent dans des familles avec un revenu en bas du seuil de la pauvreté. Malgré que le taux de pauvreté chez les enfants a connu une petite diminution allant de 17,9% en 1989 à 12,0% en 2008. C'est une modeste diminution des dernière deux décennies.

En novembre 1989, le Nouveau Brunswick c'est joint aux autres provinces qui ont adopté une stratégie pour la diminution de la pauvreté. *Ensemble pour vaincre la pauvreté: Le plan d'inclusion économique et social du Nouveau Brunswick* c'est fixé le but de réduire la pauvreté monétaire de 25% et la pauvreté monétaire extrême de 50% d'ici l'an 2015.

Le plan introduit des réformes immédiates au programme d'aide sociale : 1) en abolissant le taux transitoire de 294\$ par individu; 2) en offrant une couverture prolongée de la carte médicale allant jusqu'à trois ans; 3) en modifiant la politique économique des ménages à ceux qui sont dans une relation conjugale ainsi que plusieurs autres changements importants d'ici plusieurs années. Ce plan a reçu l'appui des deux parties politiques dans l'assemblée législative.

Note: Statistique Canada utilise deux mesures différentes pour le calcul des revenus faibles. Il existe un écart de cinq pourcent entre les deux. Ce rapport utilise seulement les données avant les taxes parce que Statistique Canada dit que les calculs des revenus faibles après taxes ne sont pas aussi fiables dans les provinces de l'Atlantique car les échantillons de population sont trop petits.

Le mot enfant est utilisé pour désigner les individus âgés de moins de 18 ans.

Table des matières

Introduction	1
Points de mire	2
Pauvreté chez les enfants.....	3
Revenu minimum d'insertion (LICO)	6
Paielements de transfert gouvernementaux	6
Salaire minimum	7
Travailleurs à faible revenu	8
L'inégalité salariale.....	9
Sécurité alimentaire	10
L'hébergement.....	11
L'assistance sociale.....	12
Vers l'avant	14

Les points de mire

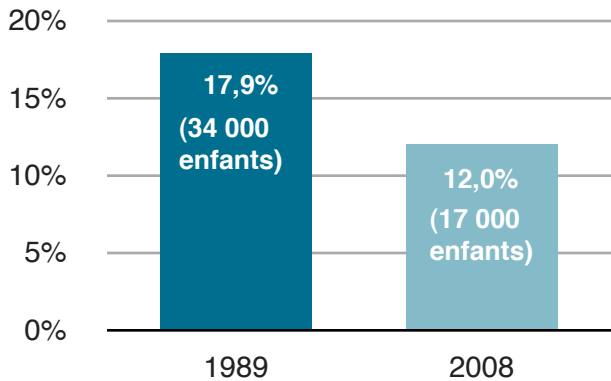
Le Nouveau Brunswick a connu des améliorations importantes au niveau de pauvreté chez les enfants depuis le dernier rapport surtout en comparant ces résultats avec d'autres provinces. Malgré ce progrès les taux horaires bas et le manque de soutien social garde plus de 17 000 d'enfants au Nouveau Brunswick sous ou sur le seuil de pauvreté. En plus plusieurs des données de ce rapport sont datées de 2008 donc ne reflète pas la situation économique courante ou les difficultés de cette présente récession. Nous pouvons donc nous attendre que les choses rempièreront avant de s'améliorer. Nous savons que le nombre de nouvelles demandes pour l'aide sociale ainsi que les demandes auprès des banques alimentaires est à la hausse même si le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté diminue. Le pourcentage d'enfants vivant dans une famille à faible revenu est aussi à la hausse.

Pauvreté chez les enfants

- Au Nouveau Brunswick environ 1 enfant sur 8 (12%) vit sous le seuil de la pauvreté.
- Le taux de pauvreté chez les enfants au N.-B. a démontré une diminution encourageante de (4,7%) entre 2007 (16,7%) et 2008 (12,0%)
- En 2008, le taux de pauvreté chez les enfants au N.-B. était plus bas que la moyenne nationale et le troisième taux le plus bas au Canada. En 2007 le N.-B. était au 7^{ième} rang.
- Le taux de pauvreté chez les enfants au N.-B. a diminué depuis la résolution à la Chambre des Communes en 1989 en passant de 17,9% à 12,0%. Le nombre des enfants vivants dans la pauvreté est passé de 34 000 à 17 000. Malgré ces données encourageantes le nombre d'enfants vivants sous le seuil de la pauvreté est toujours très élevé.
- Depuis 1989, le N.-B. a connu une des diminutions les plus importantes (5,9%). Seulement l'Alberta et la Saskatchewan ont eu de meilleurs résultats.
- Les enfants du N.-B. continuent d'être ceux les plus à risque de vivre sous le seuil de la pauvreté dans cette province.
- **Paiements de transfert:** Les programmes gouvernementaux et les crédits d'impôt jouent un rôle important dans la prévention de la pauvreté des enfants et des familles. Sans eux le taux de pauvreté en 2008 serait de 26,0% versus 12,0%.
- **Salaire minimum:** Présentement le salaire minimum au N.-B. est légèrement sous la moyenne nationale (9.30\$) mais le gouvernement planifie de changer ce taux en 2011 à 10.00\$ de l'heure. C'est un salaire plus équitable mais ce n'est pas encore un salaire minimum vital (living wage).
- **Travailleurs à faible revenu:** Le travail n'est pas une garantie contre la pauvreté. Un tiers des enfants provenant d'une famille à faible revenu (34,9%) vivent dans un milieu là où une personne travaille à temps plein à l'année.
- **L'inégalité du revenu:** continue de diviser la province en 2008. La moyenne d'une famille avec enfants dans le 10% des plus riches de la population possède un revenu 10 fois plus élevé que les familles de l'autre côté du spectre soit le 10% des plus démunis
- **La sécurité alimentaire:** L'utilisation des banques alimentaires a augmenté de 4% entre 2009 et 2010. En même temps le prix des aliments sains a aussi augmenté pour cette même période. Ceci veut dire que les individus à faible revenu ne peuvent pas se payer cette nourriture.
- **L'hébergement:** est la dépense la plus élevée pour les familles à faible revenu. Le prix d'un logement à deux chambres à coucher dans les communautés au Nouveau Brunswick avec une population de 10 000 et plus est de 659\$/mois.
- **L'aide sociale:** les taux de ce programme sont trop bas pour offrir au 40 000 Néo-Brunswickois une vie remplie de dignité. (Hausse des taux de 4,2% depuis 2009.)

Pauvreté chez les enfants

Pauvreté chez les enfants au N.-B. 1989 & 2008



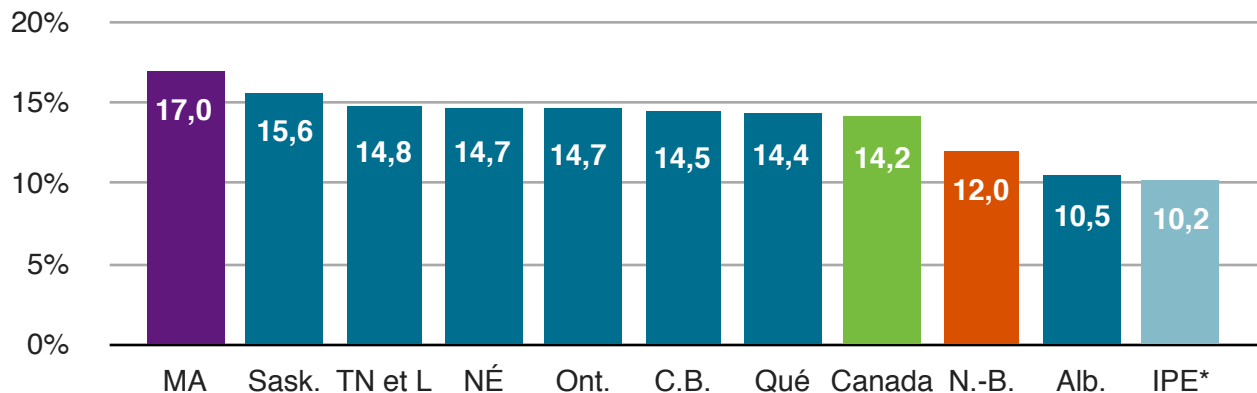
Au Nouveau Brunswick environ 1 sur 8 enfants (12,0%) vit sous le seuil de la pauvreté.

Le taux de pauvreté chez les enfants au N.-B. a diminué depuis la résolution à la Chambre des Communes en 1989 en passant de 17,9% à 12,0%. Le nombre des enfants vivants dans la pauvreté est passé de 34 000 à 17 000. Malgré ces données encourageantes le nombre d'enfants vivants sous le seuil de la pauvreté est toujours très élevé.

Source: Statistique Canada, Table 202-802.

...

Taux de pauvreté chez les enfants 2008 (%)



En 2008, le taux de pauvreté chez les enfants au N.-B. était plus bas que la moyenne nationale et le troisième taux le plus bas au Canada. En 2007 le N.-B. était au 7ième rang.

* Statistique Canada nous avise d'utiliser ces données avec prudence. Source: Statistique Canada, Table 202-802.

Changement des taux de pauvreté chez les enfants par province. 1989–2008

	1989 (%)	2008 (%)	% change
Alberta	19,3	10,5	-8,8
Saskatchewan	21,9	15,6	-6,3
Nouveau Brunswick	17,9	12,0	-5,9
Manitoba	22,7	17,0	-5,7
Terre-Neuve et Labrador	20,0	14,8	-5,2
Île du Prince Édouard*	13,5	10,2*	-3,3
Québec	16,0	14,4	-1,6
Nouvelle Écosse	16,1	14,7	-1,4
Canada	15,3	14,2	-1,1
Colombie Britannique	14,5	14,5	0
Ontario	11,9	14,7	2,8

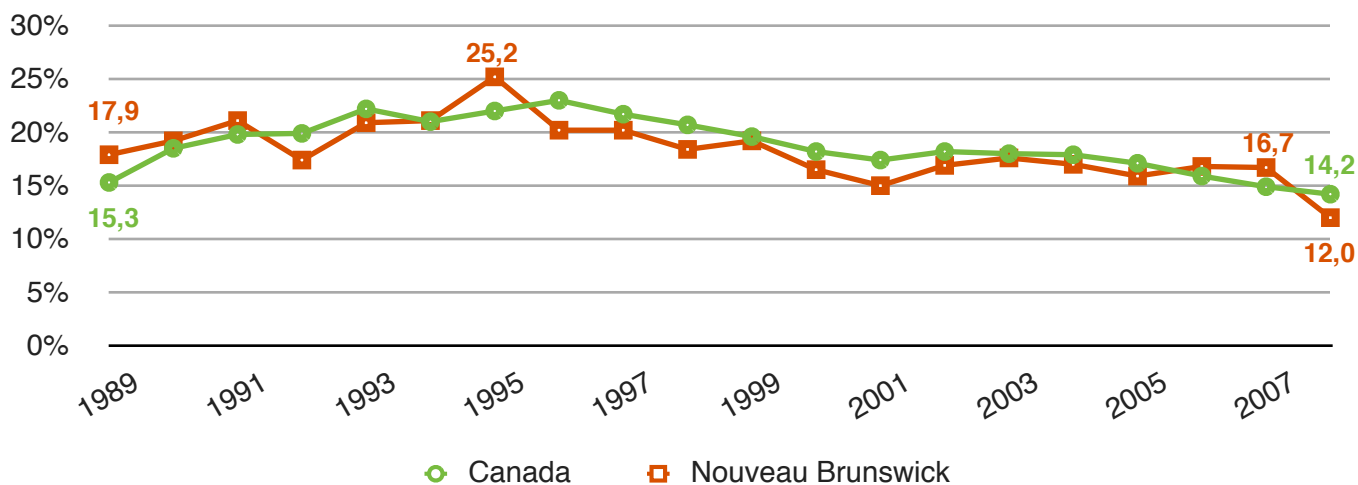
Depuis 1989 toutes les provinces sauf la C.B. et l'Ontario. ont connu une diminution des taux de pauvreté chez les enfants.

Le N.-B. a connu une des plus importantes diminutions soit 5,9% surpassé seulement par l'Alberta et la Saskatchewan.

* Statistique Canada nous avise d'utiliser ces données avec prudence. Source: Statistique Canada, Table 202-802.

...

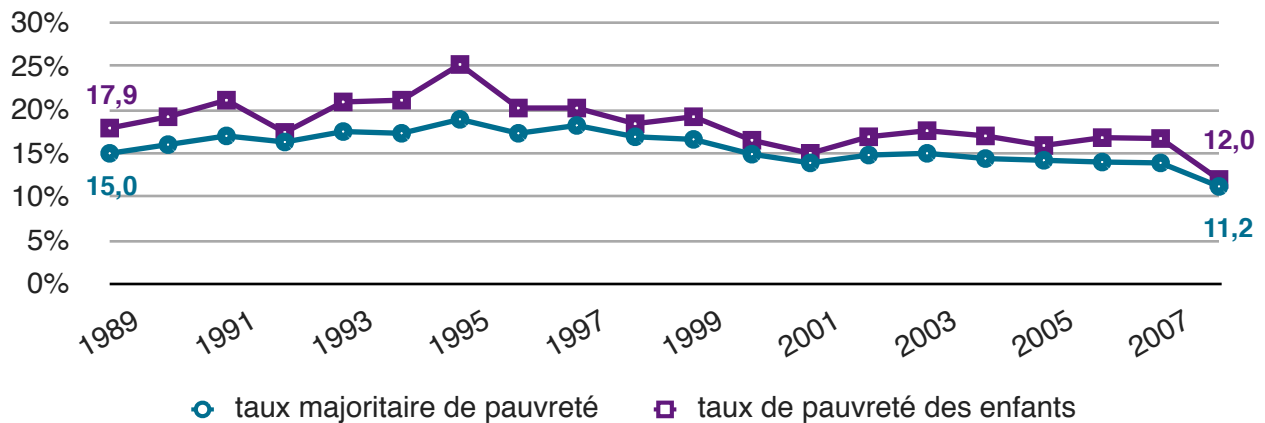
Taux de pauvreté des enfants au N.-B. & Canada 1989–2008 (%)



Le pourcentage des enfants au N.-B. vivant sous le seuil de la pauvreté est passé de 25,2% en 1995 à 12,0% en 2008 depuis la résolution d'éliminer cette pauvreté provenant de la Chambre des Communes en 1989. Pendant cette période ce taux n'a pas dévié beaucoup de la moyenne nationale. Le taux de pauvreté des enfants au N.-B. a démontré une baisse de (4,7%) entre 2007 (16,7%) et 2008 (12,0%).

Source: Statistique Canada, Table 202-802.

Taux de pauvreté des enfants comparés aux taux majoritaires de pauvreté du N.-B. 1989–2008 (%)



Les enfants du N.-B. continue d’être le groupe le plus à risque de vivre dans la pauvreté.

Depuis la résolution dans la Chambre des Communes en 1989, le taux de pauvreté des enfants est demeuré au delà du taux majoritaire de la pauvreté pendant cette même période.

Source: Statistique Canada, Table 202-802.

La pauvreté touche la santé des enfants de quelles façons?

- Les enfants à revenu faible ont de plus grandes chances de connaître un retard de croissance intra-utérin, l’asthme, le diabète type 2 et aussi souffrir de malnutrition.
- Les enfants à revenu faible ont 2,5 plus de chance d’avoir un handicap que les enfants venus d’un milieu plus riche. Ils sont aussi les moins probables à avoir accès au soutien médical et communautaire.
- Les enfants provenant de familles à faible revenu n’auront probablement pas accès aux bénéfices sociaux tel qu’une assurance pour les médicaments, la vue et les soins dentaires.
- Les enfants à revenu faible sont plus aptes à connaître des troubles d’apprentissage, des difficultés émotionnelles et des problèmes de comportement.
- Les enfants élevés dans la pauvreté sont plus apte à connaître en temps qu’adultes des dépendances chimiques, des troubles de santé mentale, des handicaps physiques et un décès précoce.
- Les enfants à revenu faible ont des taux de décès plus élevés due aux blessures accidentelles que les autres enfants.

Source: Rapport 2010 sur la pauvreté des enfants au Canada 1989 – 2010, Campagne 2000.

Revenu minimum d'insertion (LICO)

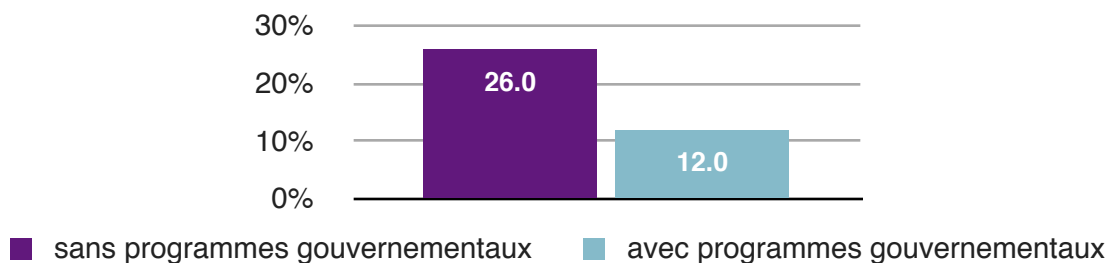
2008 avant taxe (\$)	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes ou plus
Lieux ruraux	15 262	19 000	23 358	28 361	32 165	36 278	40 390
Population en bas de 30 000	17 364	21 615	26 573	32 264	36 594	41 272	45 950
30 000 to 99 999	18 976	23 623	29 041	35 261	39 992	45 105	50 218
100 000 to 499 999	19 094	23 769	29 222	35 480	40 239	45 385	50 529
≥ 500 000	22 171	27 601	33 933	41 198	46 727	52 699	58 673

Le Canada n'a pas un seuil officiel de pauvreté mais Statistique Canada a un revenu minimum d'insertion soit le LICO.

Source: Statistics Canada, Table 202-801.

Paiements de transfert gouvernementaux

Taux de pauvreté chez les enfants avec et sans les paiements de transfert au N.-B. en 2008 (%)



Les programmes gouvernementaux tel que la prestation fiscale canadienne, l'assurance emploi, le crédit sur la taxe de vente harmonisée et le crédit d'impôt du N.B. pour les revenus faibles jouent tous un rôle important dans la prévention de la pauvreté chez les enfants et les familles. En 2008, le taux de pauvreté chez les enfants au N.-B. serait deux fois plus haut sans ces programmes soit de 26,0% versus 12,0%. Les programmes fédéraux devaient eux aussi diminuer le taux de pauvreté chez les enfants de 24,9% à 14,1%.

Source: Statistique Canada SLID masterfile.

Salaire minimum

Taux par province (\$)	
Ontario	10.25
Terre-Neuve et Labrador	10.00
Nunavut	10.00
Nouvelle Écosse	9.65
Manitoba	9.50
Québec	9.50
Saskatchewan	9.25
Nouveau Brunswick	9.00
Territoires du Nord-Ouest	9.00
Île du Prince Édouard	9.00
Yukon	8.93
Alberta	8.80
Columbia Britannique	8.00

Source: About.com: Canada Online. Le plan d'inclusion économique et social du Nouveau Brunswick.

Le salaire minimum au N.-B. est un peu plus bas que la moyenne nationale (9.30\$).

Selon le rapport Vaincre la pauvreté ensemble: Le plan d'inclusion économique et social du Nouveau Brunswick le salaire minimum sera augmenté en quatre étapes allant jusqu'au 1er septembre 2011. Par la suite le salaire minimum sera ajusté selon l'augmentation des coûts de la vie. Il y a eu une augmentation de 25 et 50 sous en avril et septembre 2010 afin que le salaire minimum soit de 9.00\$/de l'heure. Deux augmentations de 50 sous chaque sont prévues pour avril et septembre 2011 pour un salaire minimum de 10.00\$.

Malgré ses augmentations importantes de 21% pendant cette période de 17 mois, ce salaire minimum se situe toujours près du seuil de la pauvreté. Cette augmentation ne dépasse pas le seuil de pauvreté. Un salaire minimum de 10\$ est une nette amélioration mais ce n'est pas un salaire minimum vital. (living wage)

Un salaire vital est différent du salaire minimum. Le salaire minimum est le montant que doit payer l'employeur à ses employés selon la loi. Le salaire vital est pris en considération le coût de la vie, le coût d'hébergement et plusieurs autres facteurs d'une famille. - Canadian Centre for Policy Alternatives.

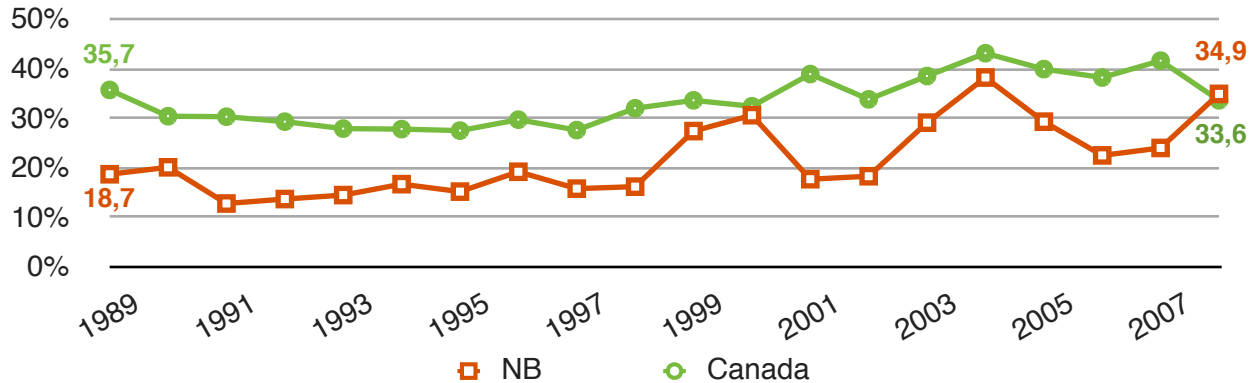
	Salaire annuel selon le salaire minimum	LICO	# Différence	Salaire minimum selon un % du LICO
Monoparental – un enfant	16 380\$	23 623\$	-7 243\$	69,3
Monoparental, deux enfants	16 380\$	29 041\$	-12 661\$	56,4
Deux parents, un enfant	32 760\$	29 041\$	3 719\$	112,8
Deux parents, deux enfants	32 760\$	35 261\$	-2 501\$	92,9

Le salaire minimum ne met pas fin à la pauvreté des familles. Les familles monoparentales avec un ou plus d'enfants et les familles avec deux parents demeureront sous le seuil de pauvreté avec un salaire minimum. La situation est particulièrement difficile pour une famille monoparentale avec deux enfants qui se retrouvent 12 000\$ sous le seuil de pauvreté.

Note: Le salaire minimum est calculé selon une semaine de 35 heures, 52 semaines par année et n'inclut pas les paiements de transfert gouvernementaux. Le LICO est basé sur une communauté de 30 000 à 99 999 de population. (Ex: Saint John, Fredericton, Moncton, etc.).

Les travailleurs à faible revenu

Taux de pauvreté des enfants des travailleurs à revenu faible au N.-B & au Canada 1989–2008 (%)



Le travail à temps plein ne garantit pas une vie sans pauvreté. Un tiers des enfants à faible revenu au N.-B. (34,9%) vivent dans une famille là où une personne travaille à temps plein à l'année. Cette statistique inquiétante est à la hausse de 18,7% en 1989 et est au taux le deuxième plus élevé pendant cette période. (La plus haute période était en 2004.) En plus pour la première fois depuis 1989 le N.-B. dépasse la moyenne nationale.

Source: Statistique Canada SLID masterfile.

...

La garde des enfants est une dépense importante pour les familles avec les parents qui travaillent et une inquiétude pour ceux qui songent à intégrer le marché du travail. Malgré que de l'aide financière du gouvernement provincial est disponible aux familles à faible revenu pour défrayer les coûts de la garde des enfants. Ce programme ne paie pas tous les coûts. Pour des familles avec un revenu plus bas que 42 000\$ par année les calculs suivants sont en vigueur.

Revenu net par mois par famille	Subvention par enfant par mois	Subvention préscolaire par mois
1 833,33\$	563,50\$	517,50\$
2 000\$	506,92\$	465,52\$
3 000\$	167,44\$	153,64\$
3 500\$	0	0

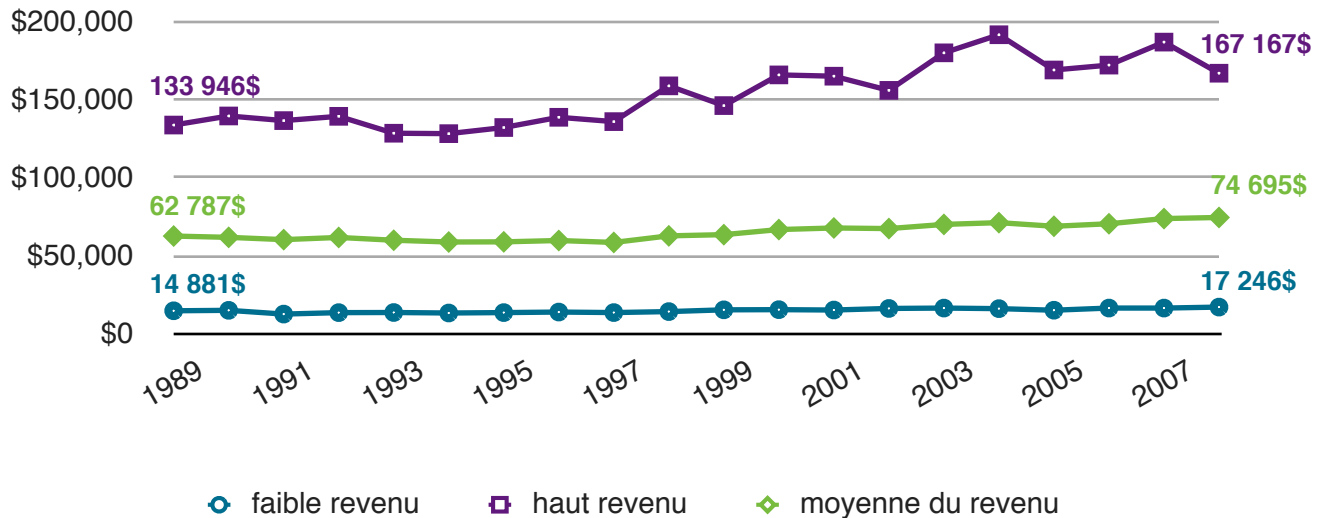
Le nouveau gouvernement provincial a promis des améliorations aux programmes de garde des enfants et à l'éducation de la petite enfance.

- Augmenter le nombre de places dans les garderie de 50% pour un total de 30 000 places.
- Augmenter le nombre de place pour les poupons et les bébés dans les garderies accréditées de 50% pour un total du nombre de places de 2 100.
- Rendre plus abordable l'éducation à la petite enfance et les frais de garderie pour les familles avec un revenue de moins de 30,000\$ par année.
- Augmenter le niveau du revenu des familles éligibles à ces subventions de 40 000\$ à 55 000\$ du revenu annuel de la famille.
- Étudier comment changer la façon de payer pour ses services en le remplaçant avec une approche plus systématique.

Source: Le Nouveau Brunswick d'abord pour un changement 2010 Election.

L'inégalité salariale

Moyenne des revenus pour les familles avec enfants au N.-B. 1989–2008 (\$)



En 2008, l'inégalité salariale continue de diviser notre province qui a besoin d'un moyen plus équitable pour la distribution des richesses. En 2008, le salaire moyen de 10% des familles les plus riches avec enfants était 10 fois plus élevé que la moyenne des familles à faible revenu soit l'autre 10% de cette échelle.

Depuis 1989, la moyenne des salaires du 10% des plus riches a augmenté de plus de 25% (33 221\$) pendant que les familles à faible revenu ont connu une augmentation de 16% pour un montant de 2 365\$. Pendant les deux dernières décennies les riches sont devenus plus riches et ceux demeurant sous le seuil de la pauvreté doivent toujours s'efforcer afin de garder le statut quo.

L'inégalité salariale est un problème partout au Canada. En effet, l'écart entre les plus riches et

les plus pauvres a augmenté plus au Canada qu'au autres membres de L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique) à l'exception de l'Allemagne.

Le Conference Board du Canada explique que: L'inégalité salariale réfère à la distribution inégale des revenus dans un pays. C'est un important indicateur de l'égalité économique et a des répercussions sur d'autres phénomènes sociaux tel que le taux des crimes et l'exclusion social.

Note: Le revenu total est le revenu avant taxe et inclut le taux horaire, le salaire, l'assurance emploi et les revenus de travail autonome ainsi que les investissements. Ce calcul inclut aussi les prestations du gouvernement fédéral et provincial tel que le crédit d'impôt pour enfant, l'assurance emploi et l'aide sociale.

Source: Centre canadien des politiques alternatives utilisant les données de Statistique Canada SLID, et le rapport 2010 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada: 1989 – 2010, Campagne 2000. Le Conference Board du Canada, <http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/society/income-inequality.aspx#context>.

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les gens peuvent en tout temps accéder physiquement et économiquement à une quantité adéquate et sécuritaire de nourriture qui est riche en nutriments et respecte leur culture. Cette nourriture doit répondre aux besoins de santé et aux préférences alimentaires de l'individu. La nourriture doit également être procurer et produite de façon à respecter l'environnement et la justice sociale.

La sécurité alimentaire est assuré par les strategies suivantes: 1) Solution à court terme afin de soulager un manque de nourriture tel que les banques alimentaires, les repas à l'école, les soupes populaires et les coupons de nourriture, 2) Stratégie de capacité d'accueil: jardins communautaires cuisines communautaires, marché de fermiers, club d'achat de nourriture, 3) Stratégie pour changer les systèmes: initiative pour la reduction de la pauvreté, taux du salaire minimum et de l'aide sociale, nouvelles politiques pour les aliments et la nutrition.

Source: Tirer de :An Environmental Scan of Food Security Strategies à Saint John, préparer en partie pour le Human Development Council par Brandy Jones, Août 2010.

• • •

HungerCount 2010 – NB	
18 517	Nombre de personnes ayant reçu de l'aide, mars 2010
+4%	Changement depuis mars 2009
34%	% des enfants
13%	% ayant declare toucher un revenu d'emploi
9%	% touchant de l'assurance emploi
61%	% touchant de l'aide sociale
6%	% touchant des bénéfices pour un handicap
66%	des banques alimentaires ont remarqué une augmentation

Les banques alimentaires du Canada disent qu'une augmentation de 4% nous parvient après une augmentation de 14% entre 2008 et 2009.

Ils croient que cette augmentation provient des gens revenant au N.-B. et à la fermeture des installations en foresterie. Ces chiffres n'incluent pas les autres qui ont besoin d'aide mais qui ne font pas une demande tel que les travailleurs à temps plein qui n'ont pas accès aux banques alimentaires pendant les heures d'opération. Ils notent également que les banques alimentaires au N.-B. sont étirées à pleine capacité. Plus d'un tier d'entre elles fonctionnent grâce à des bénévoles pendant que les autres ont seulement 1 ou 2 employés.

Source: HungerCount 2010, Banques alimentaires Canada.

% du revenu mensuelle dépenser sur la nourriture au NB

Moyenne des foyers canadiens	10,4
Femme de 70 ans sur une pension d'ainé	15,3
Homme célibataire travaillant pour le salaire minimum	16,9
Femme monoparentale avec enfant de 9 ans sur l'assistance sociale	34,6
Homme de 40 ans, femme de 38 ans, garçon de 13 ans et fille de 8 ans au salaire minimum	42,1
Homme célibataire sur l'aide sociale	47,7
Homme de 40 ans, femme de 38 ans, garçon de 13 ans et fille de 8 ans avec l'aide sociale	50,4

En 2010 le Front Commun pour la justice sociale a effectué une recherche sur l'achat des aliments de base pour une alimentation saine selon Santé Canada. Ils ont découvert que les coûts associés à une alimentation saine sont particulièrement dispendieux pour ceux à faible revenu au N.-B.

La moyenne des foyers canadiens dépense 10% de son revenu mensuel sur la nourriture pendant que certains groupes à revenu faible tel que le salaire minimum, l'aide sociale, pension des aînés, doivent dépenser jusqu'à la moitié de leur revenu sur de la nourriture.

Le front commun a aussi observé une hausse importante dans les prix de la nourriture au N.-B. entre 2006 et 2010. Le prix de certains aliments a augmenté de plus de 6,56%. Les plus grandes augmentations de prix parmi les aliments les plus populaires chez les consommateurs à faible revenu sont le pain blanc (+60%), la farine blanche (+85%), les oignons (+49%), les fèves (+49%), le chou (+40%) et le spaghetti (+38%).

Étude: Impact of Food Price Increases on Low-Income New Brunswickers, Le front commun pour la Justice sociale, octobre 2010

Hébergement

L'hébergement est la plus grande dépense pour les familles à faible revenu.

Moyenne de loyer pour un logement deux chambres (\$) au N.-B.

	Avril 2009	Avril 2010
Moncton RMR	673	682
Saint John RMR	643	644
Bathurst AR	522	538
Campbellton AR	517	533
Edmundston AR	463	494
Fredericton AR	712	710
Miramichi AR	524	532
Nouveau Brunswick 10,000+	653	659

Selon la société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un hébergement acceptable est définie comme un abri adéquat et raisonnable qui peut être obtenu sans dépenser plus de 30% ou moins du revenu du ménage avant taxes. Un hébergement adéquat est un endroit qui ne requiert pas des réparations majeures. Un abri raisonnable est un endroit qui n'est pas bondé de monde, qui a un nombre suffisant de chambres à coucher pour les personnes qui y habitent. L'ensemble des ménages classifiés comme vivant dans un lieu inacceptable ou incapable d'accéder à une résidence est considéré comme un besoin fondamental.

Au prix de 659\$ par mois, un ménage a besoin d'un revenu de 26 000\$ afin que ce logement soit abordable. Une famille monoparentale avec un enfant de 2 ans sur l'aide sociale doit dépenser 49,8% de son revenu donc est considéré comme ayant un besoin fondamental d'hébergement.

Note: Région métropolitaine du recensement (RMR) et Agglomération du recensement (AR) possède une population d'au moins 10,000. Source: Rapport du marché de location: Nouveau Brunswick. SCHL, printemps 2010.

L'aide sociale

Taille de l'unité	Programmes des prestations prolongées (\$)	Programme d'assistance transitoire (\$)
1 personne	618	537
1 adulte, 1 enfant (en bas de 19 ans)	890	809
2 adultes	908	827
3 personnes	943	857
4 personnes	1 000	908

Le programme d'assistance transitoire a été aboli en janvier 2010. C'est l'une des initiatives du plan d'inclusion sociale et économique du Nouveau Brunswick.

Pendant les prochaines années, le plan demande au gouvernement de restructurer et augmenter les taux d'aide sociale incluant un nouveau régime plus adéquat pour les personnes handicapées. Malgré que l'abolition de l'assistance transitoire est un bon début, la prestation à 294\$ pour une personne célibataire est injuste. Les autres programmes sont tellement inadéquats qu'une vie avec dignité est impossible.

Assistance Transitoire

Ce programme s'adresse aux personnes qui sont employables, ainsi qu'aux personnes qui ont besoin de soutien et d'une intervention pour devenir employables. Cela comprend les personnes seules qui sont aptes au travail et les personnes ayant un problème médical chronique ou temporaire. La plupart des familles sont admissibles à une aide dans le cadre de ce programme.

Programme des prestations prolongées

Conçu pour les personnes certifiées aveugles ou invalides par la Commission consultative médicale. Il vise également certains clients qui reçoivent de l'aide depuis de nombreuses années et qui bénéficient d'une clause de droits acquis pour ce programme.

Source: Gouvernement du Nouveau Brunswick - http://www.gnb.ca/0017/social_assistance/rates-f.asp.

	Octobre 2009	Octobre 2010	% Changement	# Changements
Dossiers	22,982	24,452	6,4	1 470
Réциpiendaires	38,617	40,252	4,2	1 635

En octobre 2010 il y avait plus de 40,000 Néo Brunswichois sur l'aide sociale. Ceci représente plus de 24 000 dossiers. Depuis l'année passée le nombre de réциpiendaires a augmenté de 1 635 individus (4,2%). Voici quelques statistiques intéressantes:

- La majorité des réциpiendaires d'aide sociale (83,1%) au N.-B. font partie du programme d'assistance transitoire.
- Presque deux tiers des dossiers d'aide sociale sont des individus célibataires (62,6%, 15 306 individus). UN quart d'entre eux sont des familles monoparentales. (24,5%, 5 981 familles).
- Les personnes de 25 à 64 ans sont souvent les chefs de famille. (87,7%) Par contre 11,6% des dossiers possède des chefs de famille âgés de 18 à 24 ans. (2 828 individus).
- Les femmes (55,3%) sont plus souvent chef de famille que les hommes (44,8%).

Source: Développement social, Statistique & Publications, Gouvernement du Nouveau Brunswick.
<http://www.gnb.ca/0017/statistics/index-e.asp#socialassistance>.

Aide sociale pour une famille monoparentale avec enfant de 2 ans au N.-B. en 2008

	Revenu*
Nunavut	47 168\$
Territoires du Nord-Ouest	26 410\$
Yukon	23 017\$
Terre-Neuve et Labrador	19 015\$
Québec	17 231\$
Colombie Britannique	16 808\$
Ontario	16 683\$
Saskatchewan	16 413\$
L'île du Prince Edouard	16 033\$
Nouveau Brunswick	15 868\$
Nouvelle Écosse	14 851\$
Manitoba	14 742\$
Alberta	14 094\$

Un famille monoparentale au N.-B. recoit moins de 16 000\$ en revenu parvenant de l'aide sociale par année. Le N.-B. est situé au quatrième rang le plus bas au pays.

**Ceci inclu les prestations provinciales et des territoriales pour enfants, crédit d'impôt pour les enfants, crédit pour la TVH et autres programmes gouvernementaux.*

Revenu d'aide sociale	LICO (après taxes)	Difference entre les deux	Revenu d'aide sociale comme % de LICO
15 868\$	18 911\$	-3 043\$	83,9

Le revenu parvenant de l'aide sociale pour une famille monoparentale au N.-B. est de 3 000\$ de moins que le seuil de pauvreté.

Source: Revenu d'aide sociale 2008 : Bulletin No. 3, Conseil national de l'aide sociale.

Vers l'avant

le gouvernement fédéral

- Augmenter le supplément pour les enfants des familles à faible revenu à un maximum de 5 400\$ (2009) par enfant.
- Établir un système de haute qualité pour l'éducation à la petite enfance et pour la garde des enfants qui est abordable et disponible pour tous.
- Rétablir et élargir la politique de l'éligibilité à l'assurance emploi.
- Augmenter les crédits d'impôts fédéraux du travail à 2 400\$ par année.
- Établir un salaire minimum fédéral de 11\$ de l'heure.
- Entamer un plan d'hébergement national en tenant compte de la loi C-304 et incluant des sommes importantes pour le développement de l'hébergement social.
- Installer des stratégies proactives incluant l'équité d'emploi dans les secteurs privés et publiques afin de créer un environnement juste et équitable pour tous les secteurs de la population.
- Établir des cibles pour la réduction de la pauvreté avec des dates de tombée et des indicateurs pour les familles autochtones peu importe l'endroit où ils vivent. Cette stratégie devra être créée en collaboration avec les Premières Nations ainsi que les communautés autochtones urbaines.

Source: Rapport 2010 sur la pauvreté des enfants au Canada 1989 – 2010, Campagne 2000.

Priorités de la province (Gouvernement, entreprise et communauté)

- Offrir des subventions de plus d'un an pour les programmes qui réduisent les taux de pauvreté.
- Passer du salaire minimum au salaire vital (living wage)
- Aller de l'avant avec les réformes prévues pour le programme d'aide sociale
- Éliminer les obstacles à la participation au marché du travail, ex:
 - Refaire les exemptions de salaire pour inclure un supplément de revenu du salaire.
 - Assurer que les subventions de garde pour les enfants sont suffisantes pour le vrai coût et mener à terme les améliorations prévus par la province aux garderies et à l'apprentissage de la petite enfance.
 - Offrir une assurance de médicaments pour les travailleurs à faible revenu
 - Geler les frais de logement pour les locataires dans des logements sociaux
- Augmenter l'accès à un logement acceptable pour les familles à faible revenu en réduisant le nombre d'unités de logements insalubres.

Le lecteur

- Parlez avec vos représentants provinciaux afin de les convaincre de l'importance d'éliminer la pauvreté. Ces investissements d'argent et de temps auront des retombées économiques et sociales très importantes.
- Faites du bénévolat ou offrez un don à un organisme à but non-lucratif qui participe à la réduction de la pauvreté dans votre quartier. Voir notre banque données au www.nbinfo.ca pour plus d'idées, ou visitez www.dogoodtoday.ca.

Rapport sur la pauvreté des enfants

Nouveau Brunswick • novembre 2010

Préparer par Kathryn Asher, chercheure avec le Human Development Council, un conseil local de planification sociale qui coordonne et promeut le développement social dans la région métropolitaine de Saint John. Traduit par Michèle C. Brideau. Des copies de ce rapport sont disponibles au:

Human Development Council
47 rue Charlotte, 3^{ème} étage du City Market
Boîte 6125, Poste A
Saint John, Nouveau Brunswick E2L 4R6
Tél: 506.634.1673
Fax: 506.636.8543
info@sjhdc.ca
www.sjhdc.ca (sous la rubrique produits et services)

Campagne 2000 est un réseau à travers le Canada de plus de 120 organismes qui se sont engagés à travailler ensemble pour mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada.

Partenaire au Nouveau Brunswick: Centre de Bénévolat de la Péninsule Acadienne Inc. (Caraquet)

© Human Development Council, 2010

Imprimer à Saint John, Nouveau Brunswick, novembre 2010